

LETTRE D'INFORMATION # 14

JANVIER 2023



Thierry Bussy
Président de la Safer
Grand Est

« 2022 AURA GLOBALEMENT ÉTÉ UNE ANNÉE TRÈS FAVORABLE POUR L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE DANS LE GRAND EST »

« Je viens en ce début d'année vous présenter mes **meilleurs vœux de bonheur et de réussite**, à titre professionnel comme personnel. Espérons que 2023 nous permette collectivement d'accompagner davantage de **jeunes agriculteurs dans leur projet d'installation** pour continuer de faire vivre nos territoires ruraux.

2022 aura globalement été une **année très favorable pour l'agriculture et la viticulture dans le Grand Est**, que ce soit en termes de récoltes, de prix ou de résultats. Toutefois, nous accordons au secteur de l'élevage, toujours en difficulté, une attention et un soutien tout particuliers.

Plusieurs grands chantiers lancés en 2022 sont à poursuivre :

- **Le Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer (PPAS)** : Véritable feuille de route, il définit nos orientations pour la période 2022-2028. Un **premier bilan de suivi** sera réalisé cette année.
- **L'application de la Loi Sempastous** : Malgré les propositions formulées par le réseau Safer, cette loi est incomplète mais représente une première étape pour réguler les transferts de parts de sociétés. **Nous adaptons notre organisation** à la fois au niveau des équipes et au sein des comités techniques pour relever ce challenge qui nous permettra d'**attribuer davantage de foncier aux projets de jeunes agriculteurs y compris hors cadre familial**.
- **Les modes de financement du foncier** : Le Crédit Agricole ayant confirmé sa participation, un **fonds de portage au niveau national** sera lancé prochainement. Le **fonds de portage régional** sera quant à lui validé officiellement par la Région Grand Est en début d'année.
- Afin de **mener à bien nos missions sur et pour le territoire, la communication** demeure un axe majeur et stratégique. A travers elle, il s'agit de faire connaître notre fonctionnement, nos actions dont les contours évoluent ainsi que notre **engagement en faveur de l'agriculture et des agriculteurs**.

Restons unis face aux changements. »

Thierry Bussy

UN GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE MUTUELLE POUR LES ARDENNES



Investir dans une valeur refuge, dans un secteur économique stratégique est désormais possible grâce à un nouveau Groupement Foncier Agricole (GFA) Mutuel dans les Ardennes. Les quatre membres fondateurs ont créé cet outil au service du renouvellement des générations d'agriculteurs.

PLUS D'INFOS

NOUVEAU GUIDE DE LA CANDIDATURE



TÉLÉCHARGEZ NOTRE GUIDE POUR CANDIDATER À UNE VENTE OU LOCATION DE FONCIER

RETOUR EN IMAGES

ÉVÉNEMENTS DE FIN D'ANNÉE



▲ Salon des maires et des collectivités locales, à Paris - Porte de Versailles, du 22 au 24 novembre 2022.

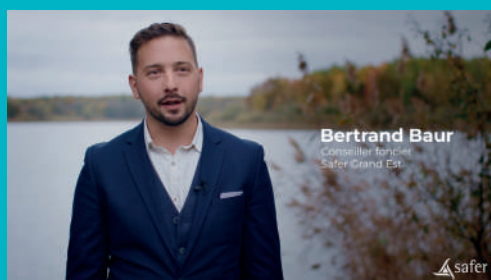


▲ Congrès des Safer, à Nîmes, les 7, 8 & 9 décembre 2022. Rapport d'orientation Safer/Environnement et intervention de Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie.

OPÉRATION AU LAC DU DER

Contactée par un propriétaire pour la vente de son foncier forestier autour du lac du Der dans la Marne et la Haute-Marne, la Safer Grand Est a travaillé en collaboration étroite avec le Conservatoire du Littoral.

Maitriser le foncier aux abords du lac et préserver la biodiversité ont été les enjeux principaux de cette opération foncière.



▲ Bertrand BAUR, Conseiller forestier à la Safer Grand Est



DÉCOUVREZ LA VIDÉO



MÉDIATION ET VALORISATION DE LA FORÊT EN VALLÉE DE LA SAULX



Faire appel à la Safer est la garantie d'une intervention qualifiée, indépendante et neutre. Dans la vallée de la Saulx, le règlement d'un dossier d'indivision a permis de satisfaire à la fois les indivisaires et les acquéreurs des biens cédés, tout en répondant aux missions de la Safer.



▲ Photo d'illustration

« Nul ne peut être contraint de demeurer dans l'indivision (...). » C'est le principe de liberté dans l'indivision qu'expose l'article 815 du Code civil ». Si, sur cette base juridique, les héritiers Parmentier sont convenus de céder leur propriété de 33 hectares, composée de plus de 50 parcelles en vallée de la Saulx, un désaccord sur la manière de procéder les a conduits à se tourner vers la Safer pour les accompagner dans cette démarche.

Au Sud de la Meuse, la vallée de la Saulx est un territoire vallonné d'une grande richesse naturelle et patrimoniale (abbayes, châteaux...). La forêt, essentiellement composée de feuillus (hêtres, chênes, érables sycomores...), abrite de nombreuses colonies de chauves-souris. Elle s'est développée, en même temps que l'activité humaine, autour de la rivière Saulx.

Bertrand Baur, conseiller forestier : « Dans un premier temps, mon collègue conseiller foncier a travaillé avec les indivisaires sur les enjeux spécifiquement agricoles des parcelles, dont certaines sont exploitées. Mais il faut savoir que, sur les 33 hectares, 26 sont couverts de bois. La valorisation de la forêt, notamment en privilégiant les projets au bénéfice des filières locales, est une de nos missions. Mon collègue s'est donc rapproché de moi, afin de mutualiser nos compétences sur le sujet, une démarche habituelle au sein de la Safer. »

Après avoir pris en compte les attentes des indivisaires - l'un d'eux souhaitait conserver plusieurs parcelles - les conseillers ont procédé à une analyse technique du bien, à son évaluation, et recueilli l'accord des intéressés pour procéder à la recherche d'acquéreurs et à la vente à un prix déterminé.

MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

« La présence de bois complexifiait notre dossier, mais la Safer a parfaitement pris cette particularité en compte, explique Harry Parmentier, représentant des indivisaires. Elle s'est chargée de toute la gestion du dossier, nous informant du déroulement des opérations, jusqu'à leur terme. Le résultat nous satisfait. »

Satisfait également, Laurent Halbin, l'un des sept attributaires retenus par le comité technique. Acquéreur de 19 hectares de bois, il va créer une nouvelle activité forestière et apicole, avec sa société ApiSilva. Son projet de maintien de la biodiversité, par la mise en œuvre de techniques d'exploitation rationnelles de la forêt, d'une part et, d'autre part, le développement d'un élevage d'abeilles dans un environnement le moins dégradé possible permettant d'étudier la reproduction par insémination de ces hyménoptères, a séduit le comité technique. « Fils d'agriculteur meusien, ce projet répond à mes aspirations d'un retour à mes origines. Au-delà de la vente de miel via des structures locales existantes et du développement de la filière depuis Montiers-sur-Saulx. Je travaille également avec des partenaires locaux (menuisiers, ...) pour construire les ruches avec les essences locales. L'embauche d'un aide apiculteur avec la fonction étendue de garde bois particulier est en cours. Je dois dire que la Safer a été très réceptive à mon projet et que tous les acteurs du dossier ont été pro-actifs. Cette synergie est essentielle dans la mise en œuvre et la réussite d'une telle entreprise. »



VALORISER LA FORÊT

NOS PRESTATIONS



CHIFFRES CLÉS

650
opérations
forestières

menées dans le
Grand Est en 5 ans

Pour
4 338 ha
restructurés

Dont
540
opérations
de moins de 4 ha

AMÉNAGER LE FONCIER FORESTIER

- Études de marché, estimations, inventaires
- Accompagnement des vendeurs et des porteurs de projet (particuliers, collectivités, notaire, ...), médiation
- Transmission de massifs forestiers
- Restructuration parcellaire et échanges
- Concertation avec les acteurs forestiers locaux

ORGANISATION DU PÔLE FORESTIER



Jean-Brice LANCIAL
*Responsable
du pôle forestier*



Philippe DEMIERE
Conseiller forestier



Bertrand BAUR
Conseiller forestier



Aude GUERBERT
Assistante

CONTACT

foret@safergandest.fr
03 25 35 03 37

SIÈGE SOCIAL

14 rue Rayet-Liénart - 51420 Witry-lès-Reims
03 26 04 77 71
safer@safergandest.fr - labonneparcelle.saferr.fr



safergandest.com



Société d'Aménagement Foncier
et d'Établissement Rural

